

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 26 janvier 2026

N° CM26012026-04  
NB/LGa

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 20 janvier 2026**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 29**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. JM. BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M F. RABAUD  
Mme M. LERAY  
M N. RIPAUT  
Mme E. RABILLER  
M M. PRAUD

Procuration à  
"  
"  
"  
"

M JC MARCHAND  
Mme A. RABILLER  
M P. BOUSSEAU  
Mme L. VILLATEAU  
M D. DOLE

**Secrétaire :** Marie-Bernadette VINCENT

---

### **OBJET : PROPOSITION DE FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

VU le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 2 septembre 2025 validé par délibération du Conseil Municipal n°CM15122025-06 du 15 décembre 2025 ;

VU la délibération n°CC16122508 du 16 décembre 2025 du Conseil de Communauté relative à la fixation des attributions de compensation pour les Communes de Sèvremont et Pouzauges ;

CONSIDERANT le courrier de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, en date du 24 décembre 2025, proposant à la Commune de Pouzauges une attribution de compensation de 1 397 973,77 € à compter de 2026, après avoir intégré le transfert de charge portant sur la voirie relative à la rue de la Petite Fournière pour la somme de 1 947,50 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

VALIDE le montant de l'attribution de compensation proposé par le Conseil Communautaire, soit, 1 397 973,77 € à compter de l'année 2026 ;

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Marie-Bernadette VINCENT**  
Secrétaire de séance